



# **L'archipel Saint-François**

***Projet de conservation  
et  
de mise en valeur écotouristique et  
récréative***

**21 mars 2009**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION</b> .....	3
<b>RÉSUMÉ</b> .....	4
<b>1. CONTEXTE</b> .....	4
<i>Mise en contexte</i> .....	4
<i>Les enjeux</i> .....	5
▪ Enjeu local ▪ Enjeu municipal ▪ Enjeu régional .....	5
▪ Enjeu national .....	6
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET DE L'ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS</b> .....	7
<b>2.1 Orientation stratégiques</b> .....	7
▪ Conservation ▪ Accessibilité ▪ Services ▪ Activités sur les îles .....	7
▪ Équipements sur les îles ▪ Hébergement ▪ Centre de découverte ▪ Intégration régionale .....	8
▪ Corridor hydro-électrique .....	9
<b>2.2 Les intentions d'aménagement</b> .....	9
<b>2.3 Le zonage de conservation</b> .....	9
▪ Conservation ▪ Récrétotourisme ▪ Services.....	9
<b>2.4 Le concept de mise en valeur</b> .....	10
▪ L'accès aux îles ▪ Le sentier multifonctionnel ▪ Les sentiers d'interprétation .....	10
▪ Les stationnements ▪ Le centre d'accueil ▪ Le centre de location .....	10
<b>2.5 Encadrement réglementaire</b> .....	11
▪ Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles .....	11
▪ Le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles ▪ Autres statuts .....	11
<b>3. CONCLUSION</b> .....	12
<b>CARTE DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT – ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS</b> .....	13
<b>ILLUSTRATION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT – ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS</b> .....	14
<b>NOTES</b> .....	15
1 - Communauté métropolitaine de Montréal.....	15
2 - Municipalité régionale de comté (MRC).....	16
3 - Habitats fragiles .....	19
4 - Route verte.....	21
5 - Parc de la Rivière (Terrebonne) .....	21
6 - Géocaching .....	22
7 - Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.....	22
8 - Route bleue du Grand Montréal.....	24

*Projet de conservation et  
de mise en valeur écotouristique et récréative*

---

Après des mois de réflexion et d'échanges avec M. Pierre Valiquette, architecte-paysagiste et M. Joseph Haddad, étudiant en urbanisme, l'organisme « Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles » est heureux de présenter un projet de conservation et de mise en valeur de l'archipel Saint-François.

Souhaitant un parc naturel comme alternative à des projets de développement résidentiel sur les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre, les riverains lavallois de la rivière des Mille îles se sont mobilisés de façon soutenue depuis 1990. C'est dans le prolongement de leur action que « Sauvons nos trois grandes îles » aboutit aujourd'hui à un projet articulé. Celui-ci combine deux visées : assurer une véritable préservation de la valeur écologique des îles et les rendre accessibles au public dans un esprit de respect de la nature.

Nous souhaitons que l'acquisition et la mise en valeur de ces îles se réalisent dans un avenir rapproché pour le plus grand bénéfice des citoyens.

*N.B. Nous adressons nos remerciements à MM. Valiquette et Haddad pour leur inestimable contribution au développement du concept de ce projet ainsi que pour la réalisation du document visuel qui l'accompagne. Nous remercions également M<sup>me</sup> Edith Martin qui a illustré le projet.*

Marcel Bruneau, président intérimaire et vice-président,  
Sauvons nos trois grandes îles *de la rivière des Mille Îles*

Marie-France Bernier, présidente intérimaire et vice-présidente,  
Sauvons nos trois grandes îles *de la rivière des Mille Îles*

*Membres du conseil d'administration*

Secrétaire-trésorière : Carole Boudreau

*Administrateurs*

Claude Blais, Daniel Blondin, Danielle Comtois, Pierre Hupin, Hugues Labelle,  
Huguette Larochelle, Jacynthe Pelletier, Roxane Vézina-Labelle

## **RÉSUMÉ**

Le projet consiste à protéger à des fins de conservation la majeure partie des îles de l'archipel Saint-François tout en permettant un usage récréatif sur une partie de l'île aux Vaches. À cette fin, l'île sera reliée aux rives de Laval et de Terrebonne par un sentier multifonctionnel enjambant la rivière sur des passerelles adaptées à cet usage. Les équipements de service et d'accueil seront localisés en rive et exploiteront le corridor de transport électrique qui traverse la rivière des Mille Îles. Un réseau de sentiers sera implanté sur les trois grandes îles. Une réglementation limitant les usages sur les îles et l'attribution d'un statut d'aire protégée fourniront les outils nécessaires à la protection de l'archipel. L'inclusion de l'archipel dans le programme du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles en favorisera la mise en valeur.

### **1. CONTEXTE**

#### *Mise en contexte*

L'archipel Saint-François regroupe une vingtaine d'îles de taille variée de la rivière des Mille Îles. Il est situé entre le quartier Saint-François à Laval et la ville de Terrebonne.

Une de ces îles, l'île Saint-Jean, est traversée par l'autoroute 25 et a été développée à des fins résidentielles. Par ailleurs, les trois autres grandes îles de cet archipel, les îles Saint-Joseph (36,5 ha), aux Vaches (141,5 ha) et Saint-Pierre (19,5 ha), situées immédiatement à l'ouest de l'autoroute 25, représentent environ 34% de la superficie totale des îles de la rivière des Mille Îles.

Ces trois îles possèdent plusieurs caractéristiques uniques qui les qualifient pour des usages publics de conservation et d'activités écotouristiques et récréatives, ce qui cadrerait avec la stratégie de mise en valeur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (1) et avec la stratégie des aires protégées québécoises.

## ***Les enjeux***

### ▪ **Enjeu local**

Les citoyens qui connaissent ces îles parce qu'ils habitent à proximité ou parce qu'ils ont eu connaissance de leur existence grâce au travail de sensibilisation de l'organisme « Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles » sont préoccupés par les projets de développement immobilier que les propriétaires élaborent depuis une trentaine d'années. Le développement immobilier de ces îles en détruirait irrémédiablement le caractère champêtre et naturel tout en réduisant considérablement la possibilité d'y protéger les habitats exceptionnels qui y ont été identifiés.

### ▪ **Enjeu municipal**

Les îles sont situées sur le territoire de la Ville de Laval. Celle-ci est aussi une Municipalité régionale de comté (MRC de Laval) (2) et une des seize régions administratives du Québec.

La Municipalité régionale de comté de Laval propose une affectation de développement résidentiel pour ces îles malgré le fait qu'elles soient situées en bordure de la zone agricole permanente régie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et que la ville ne dispose d'aucune infrastructure d'accès aux îles (sauf le pont de bois de l'île Saint-Joseph) ni d'infrastructure de traitement des eaux usées ou d'approvisionnement en eau potable.

Ce territoire est excentré par rapport aux projets de développement de la Ville de Laval et ne cadre pas dans une stratégie de consolidation de son développement. À la décharge de la Ville de Laval, celle-ci ne possède pas les ressources ni le mandat pour intervenir à des fins de conservation ou de mise en valeur écotouristique ou récréative pour la collectivité régionale, ce qui est le mandat de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (1). Sous les pressions des propriétaires des îles, dont quelques-uns sont aussi des promoteurs immobiliers, la Ville de Laval est fortement incitée à mettre en place un cadre réglementaire municipal pour encadrer le développement immobilier de ces îles.

### ▪ **Enjeu régional**

Les trois grandes îles constituent un territoire exceptionnel à des fins de conservation ainsi que d'activités écotouristiques et de loisirs en plein air, particulièrement pour la population habitant dans un rayon de 10 km autour des îles. Les grandes îles de l'archipel Saint-François sont très importantes dans le corridor vert et bleu de la rivière des Mille Îles en raison de leur vaste superficie.

Ce sont les seules îles capables d'accueillir un grand nombre de personnes et certaines activités non praticables sur des îles plus petites.

Les deux rives de la rivière des Mille Îles sont en très grande partie urbanisées et seules les îles sont encore à l'état naturel. Les trois grandes îles offrent la possibilité de donner un accès public à 10 nouveaux kilomètres de rives et d'accès au plan d'eau et ceci est d'autant plus important qu'une très grande partie des rives et des berges de la rivière des Mille Îles est privée et donc peu accessible au public. Soulignons qu'un des objectifs de la CMM (1) est de rendre les berges et les rives accessibles aux citoyens.

Cette partie du territoire régional est particulièrement déficiente en milieux protégés à des fins de conservation et en terrains affectés à des activités douces de plein air. On y trouve des terres agricoles exploitées intensivement, des terrains de golf et, depuis peu, un territoire aménagé comme site de production faunique intensif (Ruisseau de Feu à Terrebonne). Pour le reste, les milieux naturels et les « espaces verts » visibles sur le territoire, sont essentiellement des milieux en attente de développement.

L'existence de ce territoire exceptionnel a été notée au schéma d'aménagement de la CMM (1) et la pertinence de sa protection est rappelée par l'organisme « Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles ». La CMM (1) n'a pas semblé jusqu'à présent disposer des outils de réflexion, des mécanismes politiques, ni des moyens financiers pour intervenir à court terme dans ce dossier à portée régionale.

▪ **Enjeu national**

Les trois grandes îles sont exceptionnelles à l'échelle régionale mais elles le sont tout autant à l'échelle nationale. En effet, la rivière des Mille Îles, un prolongement de la rivière des Outaouais jusqu'à son déversement dans la rivière des Prairies et dans le fleuve Saint-Laurent est un élément essentiel de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. Celui-ci est très malmené depuis une cinquantaine d'années et le résultat des efforts de réduction des impacts est très tenu face au succès des projets de développement et d'empiètement sur l'écosystème du Saint-Laurent. Il y a ici la possibilité d'empêcher un impact majeur sur l'eau, sur les écosystèmes et le paysage de la vallée du Saint-Laurent. Les développements immobiliers pourront se faire ailleurs, il y a de l'espace en quantité suffisante.

Les milieux naturels de cette qualité sont très rares et disparaissent de manière continue depuis cinquante ans. Il est temps d'intervenir pour participer à la construction du milieu de vie du 21<sup>e</sup> siècle, un environnement où les territoires résidentiels, agricoles et industriels seront complétés par des territoires naturels et récréatifs de qualité dans une perspective de développement durable.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET DE L'ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS

### 2.1 Orientations stratégiques

#### ▪ Conservation

Les trois grandes îles ont une superficie combinée d'environ 200 ha dont une quarantaine sont des milieux humides ou riverains inondables et une autre quinzaine a été identifiée comme une très vieille forêt dont une érablière à érable noir (*Acer nigrum*), un habitat rare et unique dans la vallée du Saint-Laurent. Cette érablière a été qualifiée d'écosystème forestier exceptionnel. Sur l'île Saint-Joseph, un habitat de tortues géographiques (*Graptemys geographica*), une espèce rare et menacée, a été localisé. Entre les îles aux Vaches et Saint-Pierre, un habitat de lézardelle penchée (*Saururus cernuus*), une autre espèce rare et menacée, a été caractérisé. Les trois habitats précédents, qualifiés d'habitats fragiles, sont indiqués en mauve sur la carte de la page 13 et en orange sur l'illustration de la page 14 de ce document.

En considérant la découverte probable de nouveaux habitats pour des espèces menacées et la protection nécessaire des bandes riveraines, une grande partie des îles devrait être réservée à des interventions de conservation.

#### ▪ Accessibilité

À l'exception de l'île Saint-Joseph, les îles ne sont pas accessibles autrement que par voie d'eau. L'île aux Vaches et possiblement l'île Saint-Pierre devraient être accessibles aux piétons et aux cyclistes, autant du côté lavallois que par la rive nord de la rivière des Mille Îles. Hormis de petits véhicules de service, il n'est pas souhaitable que des automobiles aient accès aux îles Saint-Pierre et aux Vaches. L'accès aux îles pourrait se combiner à la réalisation d'un axe nord-sud de la Route verte (4) (réseau cyclable national), un équipement très souhaitable dans ce secteur.

#### ▪ Services

Les services aux utilisateurs (eau, toilettes, stationnement, centre d'interprétation, etc.) auraient avantage à être situés à proximité des points d'accès aux îles, en rive, et ne pas être situés sur les îles. La Ville de Terrebonne prévoit des investissements importants afin de poursuivre le développement d'un centre de plein air au parc de la Rivière (5), face à l'île Saint-Joseph.

#### ▪ Activités sur les îles

En plus des sentiers de marche et de vélo (été), de ski de fond, de raquette et de patinage sur sentiers glacés (hiver), les activités favorisées sur les îles devraient être limitées aux activités d'observation, d'interprétation et de contemplation. Des activités éducatives d'initiation à la nature et de protection des milieux naturels pourraient être offertes aux écoliers, aux familles et aux groupes de citoyens intéressés.

Les activités plus sportives telles que le jogging, le géocaching (6), etc. ne devraient être permises qu'à l'intérieur des sentiers et des plaines de jeu prévus à cette fin. La

motoneige, l'équitation, le motocross et le vélo hors route devraient être interdits sur les îles ; tout comme le seraient les activités de consommation de ressources (chasse, cueillette de fruits, de champignons, de plantes) à l'exception de la pêche en rive qui pourrait être offerte sur des sites appropriés, bien aménagés et sécuritaires.

Dans l'éventualité d'une qualité des eaux propice à la baignade, une aire de baignade pourrait être prévue dans un secteur d'eau calme. Les îles devraient être pourvues de quais pour favoriser l'accès et le contrôle des visiteurs en provenance des voies d'eau.

Des équipements légers (bancs, poubelles, tables de pique-nique, panneaux d'information, abris pour la pluie, toilettes sèches) devraient être prévus pour favoriser une fréquentation sécuritaire et confortable des îles.

▪ **Équipements sur les îles**

Les îles ne seront pas équipées de « services municipaux » : eau, électricité et traitement des eaux usées. N'étant accessibles que par les piétons, les cyclistes, les skieurs et les raquetteurs et à des fins d'entretien et de sécurité par des véhicules de service, il n'est pas souhaitable d'y installer des équipements qui pourraient être vandalisés (bâtiments en bois). Les bancs, tables, poubelles et autres équipements de signalisation devront être construits pour résister au vandalisme.

▪ **Hébergement**

À l'exception du territoire des huit maisons aménagées sur l'île Saint-Joseph, l'hébergement (camping) devrait être interdit sur les îles. Ces activités devraient plutôt être développées en rive, à proximité des secteurs de services.

▪ **Centre de découverte**

Un centre d'interprétation pourrait être aménagé en relation avec les îles. Ce centre devrait être localisé à proximité des services. Un tel centre pourrait être jumelé à un casse-croûte, à une boutique de souvenirs et à des équipements semblables.

▪ **Intégration régionale**

Le projet de l'archipel Saint-François doit s'insérer dans un contexte régional caractérisé par une affectation agricole du côté lavallois, une affectation résidentielle sur la rive nord (Terrebonne) et un environnement résidentiel pavillonnaire sur les deux rives de la rivière des Mille Îles.

Des pistes cyclables majeures longent les rives nord et sud de la rivière. L'intégration des deux réseaux pourrait s'effectuer en passant sur les îles. L'archipel Saint-François devrait être intégré au Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (7) et au refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles.



▪ **Corridor hydro-électrique**

Un corridor majeur de lignes hydro-électriques (5 lignes) traverse la rivière et passe au dessus de l'île aux Vaches. Ce corridor devrait être exploité et intégré au projet de mise en valeur des îles.

**2.2 Les intentions d'aménagement**

Deux outils sont utilisés pour exprimer les intentions d'aménagement sur les trois grandes îles et sur les territoires adjacents : un zonage de conservation (qui permet l'écotourisme) et un concept de mise en valeur récréotouristique (sur une partie de l'île aux Vaches ainsi que sur les territoires adjacents aux îles).

Le zonage de conservation permet d'identifier les secteurs du territoire où les usages permis devront être limités afin d'assurer la préservation des ressources naturelles qui s'y trouvent.

Le concept d'aménagement permet de préciser comment les utilisateurs auront accès aux îles et quels seront les équipements prévus pour faciliter leurs activités.

**2.3 Le zonage de conservation**

▪ **Conservation**

Les territoires reconnus fragiles en raison des habitats fauniques ou floristiques qu'ils abritent (ex. érablière à érable noir, habitat de lézardelle penchée, zone de nidification des tortues, milieux humides, bandes riveraines) seront accessibles uniquement à des fins d'interprétation ou d'observation, sur des sentiers aménagés pour limiter les impacts causés par une fréquentation non contrôlée. Ces sentiers seront localisés soigneusement pour favoriser leur fréquentation sans nuire aux activités des animaux et sans nuire à la reproduction des plantes. Les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et toutes les petites îles de l'archipel seront affectées à la conservation.

▪ **Récréotourisme**

Ce sont des territoires possédant des caractéristiques appropriées à l'implantation de sentiers de randonnée pédestre et cyclable, à des plaines de jeu libre ainsi qu'aux aires de pique-nique. Ces territoires ne seront pas utilisés pour implanter des routes, des stationnements, ni des bâtiments d'accueil. Une partie de l'île aux Vaches pourra être affectée à des fins récréotouristiques.

▪ **Services**

Les aires de services seront reliées au réseau routier régional et accueilleront les stationnements ainsi que les bâtiments d'accueil, d'interprétation et tous les autres équipements requis pour le fonctionnement et l'entretien de l'archipel Saint-François.

## **2.4 Le concept de mise en valeur**

### **▪ L'accès aux îles**

Les principaux accès à l'île aux Vaches seraient aménagés à partir des rives nord et sud de la rivière, dans le corridor d'Hydro - Québec. Les passerelles seraient capables de supporter le passage de véhicules de service. L'île Saint-Joseph est déjà reliée à la rive, du côté de Laval, par un pont de bois. L'île aux Vaches serait quant à elle reliée à l'île Saint-Pierre par une passerelle.

### **▪ Le sentier multifonctionnel**

Un sentier multifonctionnel, à l'usage des piétons, cyclistes, skieurs de fond et raquetteurs serait aménagé sur l'île aux Vaches. Ce sentier permettrait aussi aux véhicules de service et de sécurité de circuler sur l'île. Ce sentier multifonctionnel donnerait accès aux sentiers d'interprétation, aux sites d'observation en rive, aux plaines de jeu et aux aires de pique-nique.

### **▪ Les sentiers d'interprétation**

Des sentiers d'interprétation, accessibles essentiellement par des randonneurs à pied, permettraient d'observer les phénomènes caractéristiques des îles. Au besoin, ces sentiers seront équipés de passerelles de bois, d'équipements de signalisation et de plateformes d'observation.

### **▪ Les stationnements**

Trois stationnements sont prévus sur le territoire. Les stationnements principaux seraient situés sous le corridor HQ. Ces stationnements pourraient accueillir plusieurs centaines d'automobiles. Les autobus seraient accueillis du côté de Terrebonne. Un petit stationnement (10 emplacements) pourrait être aménagé sur le côté est de la rue qui mène à l'île Saint-Joseph.

### **▪ Le centre d'accueil**

Un centre d'accueil pourrait être aménagé dans la maison historique appartenant à la Ville de Terrebonne. Cette maison est située à proximité de l'usine de traitement des eaux et du corridor HQ. Ce bâtiment pourrait héberger un centre d'interprétation (Centre de découverte).

### **▪ Le centre de location**

Le Parc de la Rivière (5), en voie d'aménagement à Terrebonne, face à l'île Saint-Joseph, est déjà le centre de location d'embarcations non motorisées de ce secteur. Ce site pourrait aussi accueillir des campeurs (camping rustique) dans le cadre du projet de la Route bleue du grand Montréal (8). Ce site pourrait également offrir des services de pourvoyeur (pêche blanche, pêche, transport d'embarcations).

## **2.5 Encadrement réglementaire**

L'archipel Saint-François devrait être soumis à un encadrement réglementaire adéquat afin d'en assurer la protection et d'en baliser les activités écotouristiques et récréatives.

### ▪ **Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (7)**

Initié il y a un peu plus de 20 ans par Éco-Nature comme un programme permettant de coordonner des interventions sur toute la longueur de la rivière des Mille Îles, le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles commence à prendre forme physiquement et il se développe en fonction des différentes ententes de protection, de conservation ou de mise en valeur qu'Éco-Nature réalise avec ses différents partenaires. Ce parc pourra éventuellement être sous l'encadrement réglementaire des MRC (2) (parc régional). L'enjeu est de coordonner les interventions de quatre MRC (2) et possiblement de la CMM (1).

L'inclusion de l'archipel Saint-François dans le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (7) en favorisera la mise en valeur.

### ▪ **Le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles**

En 1998, le gouvernement du Québec a accordé le statut de « Refuge faunique » à 10 îles de la rivière des Mille Îles. L'intention originale était de fournir un outil réglementaire favorisant la conservation des îles adapté au contexte régional. Ce statut a démontré sa pertinence et est bien perçu par les propriétaires des milieux protégés.

Le statut de refuge faunique permet d'accorder aux territoires sur lesquels il s'applique, un statut d'aire protégée reconnu par le gouvernement du Québec. Ce statut serait un outil pertinent pour la protection de l'archipel Saint-François. Ce statut s'accompagne d'une réglementation qui limite les usages et qui peut être appliquée sur le territoire autant par les officiers de la paix (policiers, agents de conservation) que par les auxiliaires de la conservation de la faune, lesquels peuvent être des employés d'un organisme non gouvernemental responsable de la gestion du territoire. Ce statut engage aussi le gouvernement du Québec à signaler ce territoire sur le réseau routier supérieur.

### ▪ **Autres statuts**

Des interventions ciblées sur l'habitat de certaines plantes (érable noir, lézardelle penchée, etc.) et d'animaux (sites de ponte de tortues géographiques, etc.) pourraient imposer des statuts plus restrictifs. Ceux-ci sont prévus dans l'arsenal réglementaire des gouvernements et pourraient éventuellement y être imposés.

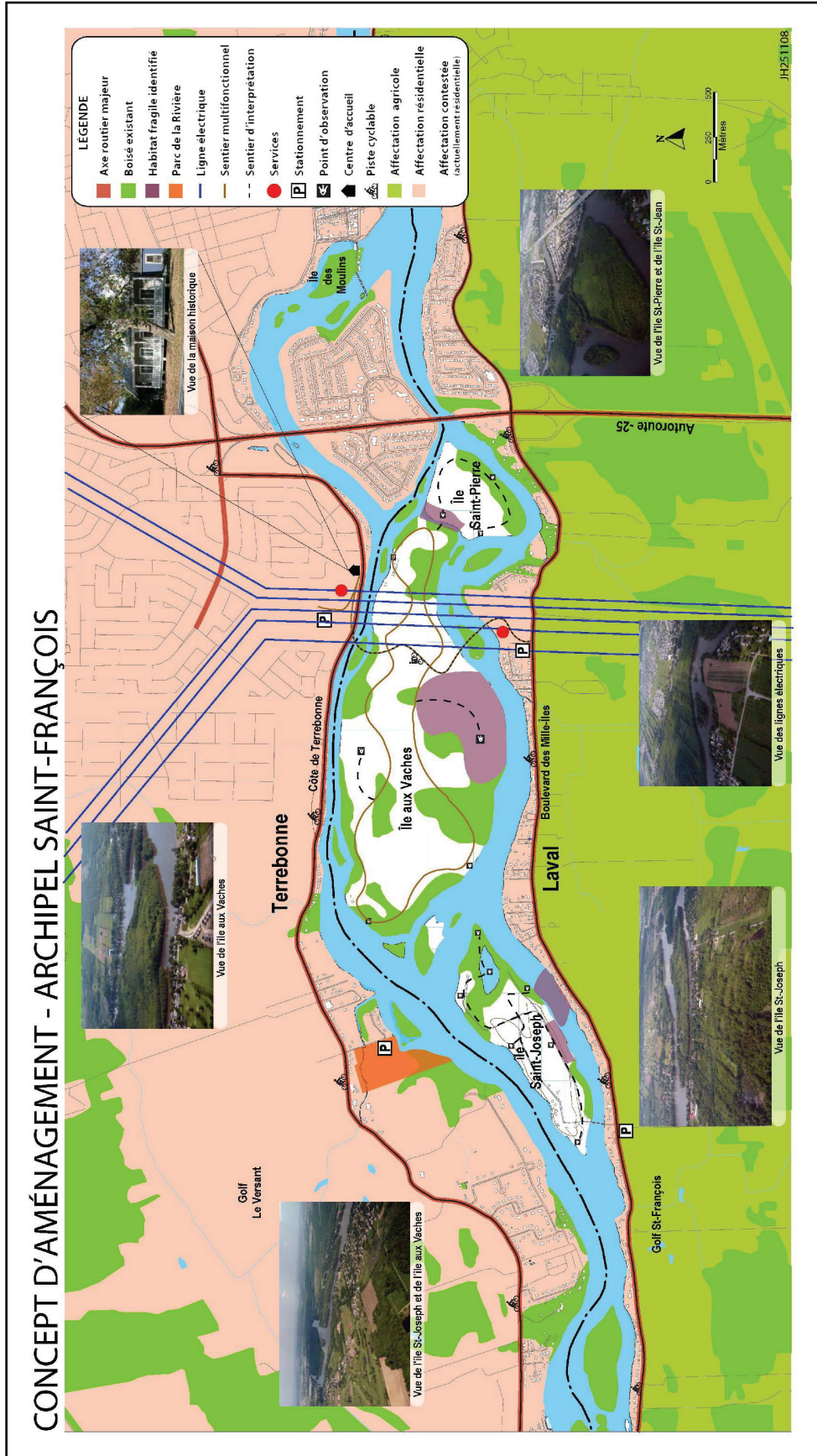
### **3. CONCLUSION**

La réalisation du projet de conservation et de mise en valeur de l'archipel Saint-François répond à de nombreux besoins bien identifiés dans cette partie de territoire. Au regard de la conservation, les besoins réfèrent à la nécessité d'intervenir pour protéger des milieux à très grande valeur écologique et dont la pertinence a été démontrée dans le contexte de la protection de l'écosystème du Saint-Laurent.

Au regard de la fréquentation de milieux naturels de qualité, la carence de ce type d'espaces pour la population habitant dans un rayon de 10 km autour des îles est bien documentée. Le projet améliorerait la qualité de vie des citoyens grâce, entre autres, à l'aménagement d'infrastructures légères répondant aux besoins locaux et régionaux.

En somme, la protection de ce patrimoine naturel exceptionnel possédant de surcroît une grande valeur sociale, constituera un gain majeur pour les collectivités locales, régionales (Municipalités et Communauté métropolitaine de Montréal) et québécoise.

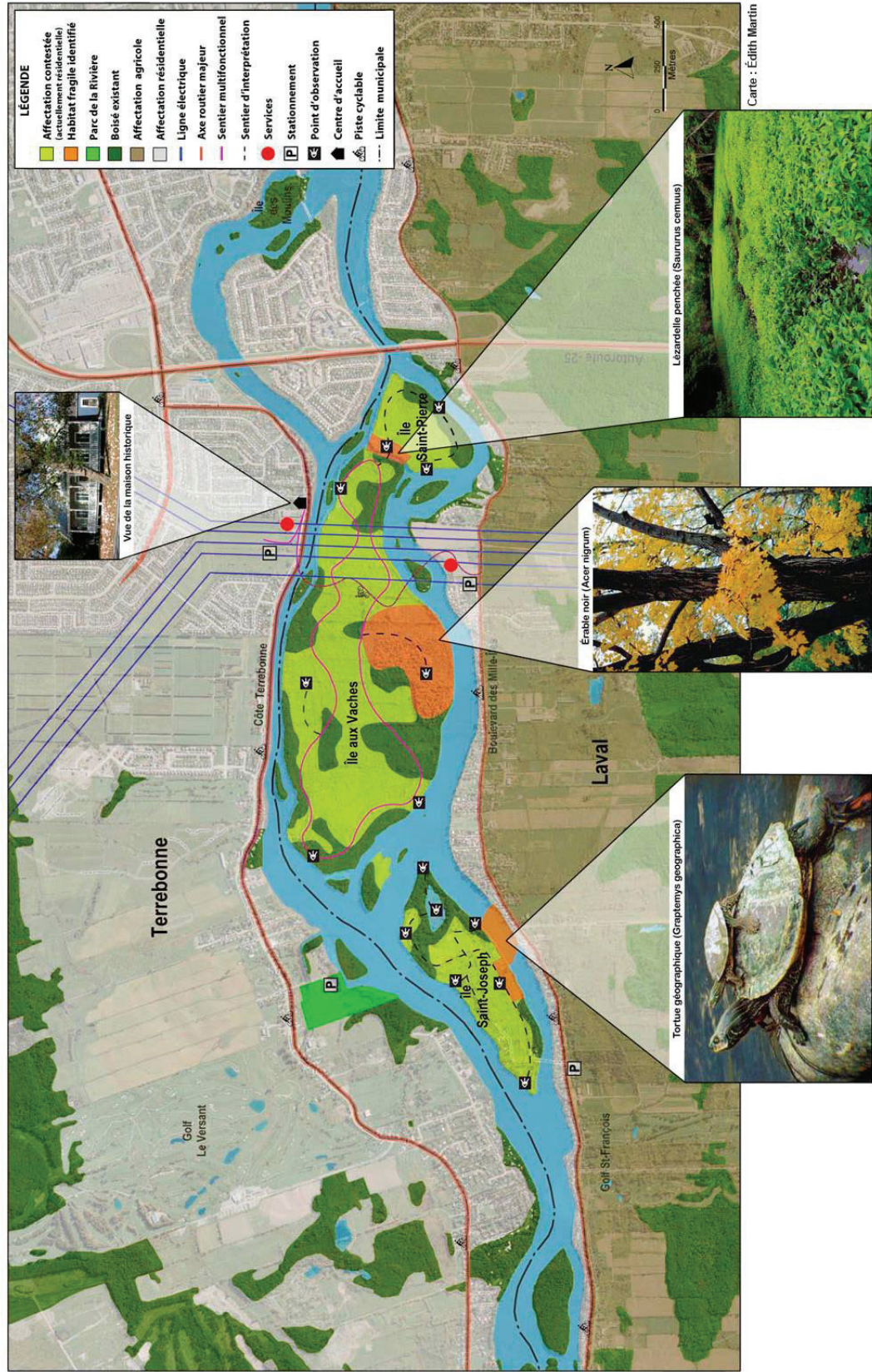
*Projet de conservation et  
de mise en valeur écotouristique et récréative*





*Projet de conservation et  
de mise en valeur écotouristique et récréative*

**CONCEPT D'AMÉNAGEMENT - ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS**



Carte : Edith Martin

Photo : G. Lachaine et E. Presseau

## NOTES

Les notes qui suivent ont pour but d'apporter des éclaircissements sur certains termes ainsi que des informations passablement détaillées sur la nature, les mandats ou les rôles des organismes mentionnés dans le document.

### 1 - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal<sup>1</sup> (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités de la grande région de Montréal. Elle compte une population de 3,6 millions de personnes réparties sur un territoire de 4 360 kilomètres carrés dont 12 p. cent est de nature aquatique.

La CMM intervient dans plusieurs domaines, notamment en matière d'assainissement des eaux et de l'air, de développement économique, de logement social, de transport en commun et de réseau artériel métropolitain, d'aménagement du territoire et **d'espaces bleus et verts**.

Dans le cadre de la **mise en valeur des espaces bleus et verts**, la CMM s'est engagée :

- à accroître l'accessibilité aux espaces bleus (divers plans d'eau);
- à augmenter le nombre d'espaces en rives<sup>2</sup>;
- à favoriser la création de liens entre les espaces bleus et verts par des réseaux de déplacements, riverains ou aquatiques;
- à développer le potentiel récréotouristique de chaque plan d'eau afin d'offrir un produit touristique et récréatif métropolitain;
- à protéger et à mettre en valeur les espaces verts, plus particulièrement les grands bois;
- à créer et à consolider un réseau intégré et harmonieux d'espaces boisés de valeur écologique à l'échelle métropolitaine.

Créé en octobre 2002, le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (SMEBV) coordonne deux programmes : le *Fonds bleu* et le *Fonds vert*.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir davantage, prière de consulter le site web de la CMM : [www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca)

<sup>2</sup> « L'urbanisation s'étant répandue partout sur le territoire métropolitain sans considération des milieux naturels, il en est résulté que les berges et les milieux riverains ont été privatisés dans leur majeure partie. De plus, l'accès direct aux cours d'eau et, par conséquent, l'accès à des sites potentiellement intéressants pour la pratique d'activités récréatives, ont aussi diminué. » (p. 49)

Citation tirée de : Une vision d'action commune. Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales. Région métropolitaine de Montréal 2001-2002, juin, 2001. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Québec.

Le **Fonds bleu** est un programme de mise en valeur des espaces bleus. En 2009, de nouveaux investissements de 4,5 M \$ sont prévus pour des projets de conservation, de régénération, d'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu.

Le **Fonds vert** est un programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés de valeur écologique à l'échelle métropolitaine. En 2009, il sera doté d'une enveloppe financière de 3 M \$. Ce programme vise à encourager les municipalités à protéger et à mettre en valeur leurs terrains boisés.

Les demandeurs admissibles aux programmes sont les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les organismes à but non lucratif ayant l'appui des municipalités concernées.

Composé de 28 membres élus provenant des municipalités constituantes, le Conseil de la CMM est présidé par le Maire de Montréal.

## **2 - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)**

Le concept de municipalité régionale de comté (MRC) a été créé dans les années 1980 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. C'est une organisation supramunicipale qui regroupe plusieurs municipalités. Par exemple, la MRC Les Moulins regroupe deux municipalités locales : Mascouche et Terrebonne. Par exception, la MRC de Laval n'est formée que d'une seule municipalité, celle de Laval. La MRC offre des services aux villes qui en sont membres.

Parmi les principales compétences des MRC, notons :

- l'adoption et la gestion du schéma d'aménagement;
- la gestion des matières résiduelles;
- la gestion de l'eau;
- la mise en place de plans en matière de sécurité civile;
- le développement économique;
- l'établissement et la gestion de parcs régionaux.

Certaines compétences sont obligatoires et d'autres facultatives.

Composé des maires de chaque municipalité membre et parfois d'élus locaux, le Conseil de la MRC est présidé par un préfet.

N.B. : Certaines grandes municipalités n'ont pas été désignées comme MRC mais elles exercent certaines compétences relevant habituellement des MRC.



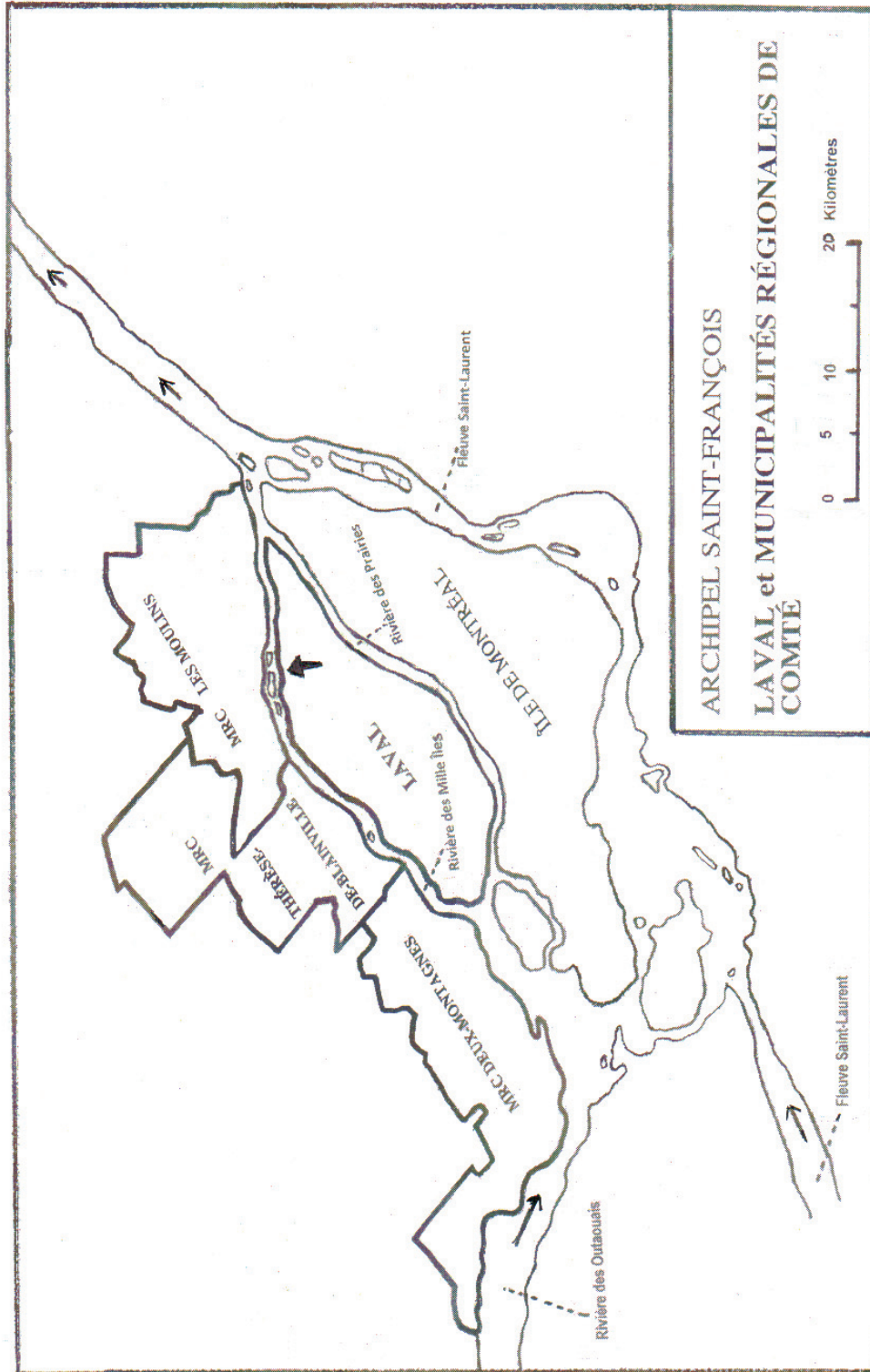
***Les MRC et la rivière des Mille Îles***

Quatre MRC se partagent le territoire de la rivière des Mille Îles. Ce sont les MRC de Laval, Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville et Les Moulins (voir la carte à la page suivante).

Le tableau suivant indique la population de chaque MRC et le nombre de municipalités locales qui les composent.

<b>Nom de la MRC</b>	<b>Nombre de municipalités dans la MRC</b>	<b>Population de la MRC en 2007</b>
Laval	1	376 425
Deux-Montagnes	7	90 434
Thérèse-De Blainville	7	146 410
Les Moulins	2	131 270
		<b>Total : 744 539</b>

*Projet de conservation et  
de mise en valeur écotouristique et récréative*



### 3 - HABITATS FRAGILES

Dans ce texte nous avons utilisé les mots « habitat fragile » pour désigner un milieu naturel abritant des espèces animales ou végétales dites **menacées** ou **vulnérables** ou **susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables**<sup>3</sup>. Il possède des caractéristiques propres énumérées plus bas. Des études plus poussées sur l’écologie des îles révéleront probablement l’existence d’autres habitats abritant des espèces **en péril**.

Trois habitats fragiles apparaissent en orange sur la carte CONCEPT D’AMÉNAGEMENT – ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS (page 14).

*Remarque : Pour une question de commodité pour le lecteur, nous avons utilisé les mots « habitats fragiles » dans la légende de la carte mentionnée précédemment, mais il aurait été préférable d’utiliser les mots « **habitats essentiels** ». En effet, selon la **Loi sur les espèces en péril** (loi fédérale adoptée en 2002), l’habitat essentiel est l’habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d’une espèce en péril. La conservation de ces habitats est une priorité pour protéger les espèces en péril.*

#### i. Île Saint-Joseph

En zone terrestre : site de ponte (en orange sur la carte) de la tortue géographique (*Graptemys geographica*), une espèce menacée

**Chenal sud de la rivière : hibernacle**<sup>4</sup> (en orange sur la carte, page 14) **de la tortue géographique** (la localisation précise de l’hibernacle reste à déterminer). Le marais de l’île Saint-Joseph est un des endroits où se nourrit la tortue géographique. Au printemps, le marais est utilisé par les poissons comme site de ponte.

#### ii. Île aux Vaches

Érablière à érable noir (en orange sur la carte, page 14), probablement la plus grande au Québec (7 hectares) et érablière à érable à sucre, caryer cordiforme et érable noir (en orange sur la carte) (5 hectares)

---

<sup>3</sup> Statuts des espèces en péril au Québec :

- espèce menacée : la disparition de l’espèce est appréhendée
- espèce vulnérable : la survie de l’espèce est précaire même si la disparition n’est pas appréhendée
- espèce susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable : espèce risquant de se trouver dans cette situation si les facteurs hostiles ne sont pas éliminés

<sup>4</sup>Endroit où les tortues passent l’hiver

Il s'agit de très vieilles forêts. Rare et unique dans la vallée du Saint-Laurent, cette érablière à érable noir a été qualifiée **d'écosystème forestier exceptionnel**<sup>5</sup>. L'érable noir est une **espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable**.

**iii. Jonction de l'île aux Vaches et de l'île Saint-Pierre**

Situé entre l'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre, cet habitat (en orange sur la carte, page 14) comprend le chenal et les zones forestières adjacentes. Il abrite une des plus grandes populations de lézardelle penchée (*Saururus cernuus*) au Québec (200 m de long sur 30 m de large), une espèce menacée.

*Remarque : Évidemment, il existe d'autres habitats intéressants que ceux nommés précédemment. Des résidents passionnés et grands observateurs de la nature ont identifié un habitat important pour l'avifaune. En voici une brève description. (Cet habitat n'est pas indiqué sur les cartes.)*

**Habitat important pour l'avifaune**

**Partie est de l'île Saint-Joseph et zone aquatique située entre celle-ci et la pointe ouest de l'île aux Vaches**

- La partie est de l'île Saint-Joseph, bordée de grands arbres, est importante pour plusieurs espèces d'oiseaux de proie qui s'y posent et se nourrissent là et dans les alentours (pygargue à tête blanche, balbuzard, petite buse, buse à queue rousse, etc.).
- Une **avifaune importante** trouve repos et alimentation sur la rivière entre ces îles. Plusieurs espèces de canards y séjournent, notamment le fuligule à collier (morillon à collier), le petit garrot, le garrot à œil d'or, le grand harle (grand bec-scie), etc.
- Au printemps et à l'automne, on y observe de grands rassemblements de bernaches du Canada (outardes).
- Plusieurs espèces d'échassiers fréquentent le marais de la pointe est de l'île Saint-Joseph et les eaux peu profondes entourant les îles, notamment le grand héron, le héron vert, le bihoreau et le petit butor.

---

<sup>5</sup> Cet écosystème forestier exceptionnel (EFE) a été qualifié de forêt rare et de forêt refuge d'espèces végétales menacées ou vulnérables. Cet EFE a été validé par le « Groupe de travail du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) sur les Écosystèmes Forestiers Exceptionnels ».

## **Protection des écosystèmes des îles**

Les îles, du fait de leur isolement, sont des milieux qui offrent de très bonnes conditions pour la protection de la faune et de la flore. Elles sont des milieux très importants pour la préservation de la biodiversité, des habitats et des écosystèmes.

L'archipel Saint-François a un fort potentiel écologique. Certaines zones des îles ont connu des activités agricoles ou commerciales. L'archipel pourrait être enrichi et embelli par des actions visant l'amélioration des paysages et des écosystèmes, notamment par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes, ce qui aurait pour effet de créer de nouveaux habitats fauniques. De même, il serait souhaitable de réintroduire des espèces végétales jugées prioritaires pour la conservation en aménageant, si nécessaire, des zones pour leur servir d'habitats.

## **4 - ROUTE VERTE**

La **Route verte**, c'est plus de 4 000 km de voies cyclables qui sillonnent aujourd'hui les plus belles régions du Québec. Le développement de la **Route verte** dans l'archipel Saint-François permettrait de relier la rive nord (Terrebonne) à la rive sud (Laval) en passant par l'île aux Vaches. Les cyclistes auraient ainsi accès à une grande île et à de beaux paysages.

## **5 - PARC DE LA RIVIÈRE (TERREBONNE)**

Situé en face de l'île Saint-Joseph, au sud de la Côte de Terrebonne, le **Parc de la Rivière** est le seul endroit du secteur permettant l'accès à la rivière des Mille Îles. On accède au parc par la 40<sup>e</sup> avenue. Véritable paradis faunique et floristique, il s'étend sur 9 hectares et présente des qualités paysagères exceptionnelles. Une partie du parc est en zone inondable.

Divers travaux d'infrastructure, comme la construction d'une tour d'observation de plus de huit mètres et des sentiers d'interprétation sur pilotis de plus de 250 mètres de long, offrent une vue magnifique sur la rivière et les îles, en particulier sur l'île Saint-Joseph, la plus proche. On y a ajouté un quai d'accostage pour embarcations non motorisées.

Parachevés à l'hiver 2007, ces travaux ont été financés à parts égales par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) au montant de 377 676 \$. Pour sa part, la Ville de Terrebonne a contribué au projet pour un montant de 275 000 \$.

Une autre phase d'aménagement, incluant la construction d'un chalet d'accueil, est prévue pour le printemps 2010.

Le parc offre déjà une vaste gamme d'activités aux visiteurs : location d'embarcations légères (canot, kayak, rabaska, skiff, etc.), cours d'initiation aux activités nautiques et

randonnées guidées sur la rivière, interprétation du milieu naturel et jeux sur pelouse pour les jeunes. Une aire de pique-nique y est également installée.

Plusieurs organismes locaux, dont le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), s'occupent de l'animation du parc de la Rivière. Cet organisme sans but lucratif a pour mandat de mettre sur pied des activités de plein air pour les citoyens de Terrebonne et des environs. Il est financé par ses partenaires dont le plus important est la Ville de Terrebonne.

## **6 - GÉOCACHING**

Le **géocaching** est un loisir qui consiste à utiliser le positionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler un contenant (appelé « cache » ou « géocache ») dans divers endroits à travers le monde. Une géocache typique est constituée d'un petit contenant à l'épreuve de l'eau et comprenant un registre des visites et un ou plusieurs « trésors », généralement des bibelots sans valeur.<sup>6</sup>

## **7 - PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES**

Fondé en 1985, l'organisme *Éco-Nature*\* a été à l'origine de la création du **Parc de la Rivière-des-Mille-Îles** dont elle est le gestionnaire. Territoire d'espaces naturels composés d'îles, de marais, de marécages et de berges, le parc est inclus dans les territoires de neuf municipalités. Fréquenté par plus de 150 000 visiteurs par année, il est un lieu de prédilection pour l'observation de la faune et de la flore.

\* *Éco-Nature*, organisme à but non lucratif, a pour mission de protéger, de conserver et de mettre en valeur prioritairement la rivière des Mille Îles et ses affluents avec l'appui de la communauté et au bénéfice de celle-ci.

Le **Parc de la Rivière-des-Mille-Îles** est aussi un projet communautaire qui rassemble, en plus des communautés riveraines, les gouvernements, les usagers, les membres et les bénévoles d'*Éco-Nature*.

Les principaux partenaires du programme du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles sont les villes de Laval et de Rosemère, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, la Fondation de la faune du Québec et la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de Laval).

### **a) Rôles et objectifs d'Éco-nature**

- i) Aménager une partie des berges de la rivière et une vingtaine d'îles pour les rendre accessibles au public

---

<sup>6</sup> Les informations sur géocaching ont été tirées du site web de wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ocaching> .

- ii) Offrir des programmes d'éducation à l'environnement et des activités écotouristiques, été comme hiver
- iii) Protéger 400 hectares de marais, d'îles et de rivières reconnus parmi les habitats rares et exceptionnels de la plaine du Saint-Laurent
- iv) Ajouter aux territoires déjà protégés, l'ensemble des milieux naturels de la rivière des Mille Îles
- v) Participer avec les municipalités riveraines, les propriétaires privés et de nombreux autres partenaires, à la protection des derniers espaces naturels de la rivière des Mille Îles en utilisant diverses options de conservation.

Notamment, en 1998, le gouvernement du Québec a accordé le statut de « Refuge faunique » à 10 îles de la rivière des Mille Îles, ce qui correspond à 26 hectares de terrain. Éco-Nature est gestionnaire du refuge faunique et un de ses objectifs est d'en agrandir la superficie en vue de protéger la faune de la rivière et d'en assurer la pérennité. Grâce à ses patrouilleurs assermentés comme « assistants à la protection de la faune », Éco-Nature sensibilise les usagers, contrôle l'accessibilité et s'assure que la réglementation du refuge faunique soit respectée.

- vi) Participer au **Programme d'intendance des habitats des espèces en péril**

Le **Programme d'intendance de l'habitat (PIH)** des espèces en péril est une initiative de conservation fondée sur le partenariat et parrainée par le gouvernement du Canada. Ce programme est administré conjointement par Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Le PIH fournit un financement à des intendants, comme Éco-Nature, qui réalisent des activités de protection ou de conservation des habitats des espèces désignées par le **Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)** comme étant en péril à l'échelle nationale (espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes). Ces activités ont lieu tant sur les terres privées que sur les terres publiques provinciales. Éco-Nature participe à ce programme depuis l'année 2000. Chez Éco-Nature, le but général du PIH est de contribuer au rétablissement des espèces en péril et de prévenir que d'autres espèces ne le deviennent en faisant participer les citoyens à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages animales et végétales.

Chaque année, Éco-Nature cible certaines espèces animales et végétales sur les 53 espèces en péril présentes sur le territoire de la rivière des Mille Îles et pose des actions favorables à ces espèces avec l'aide de la communauté et de divers partenaires (ministères, municipalités, entreprises, écoles, etc.). Les principales activités entreprises par Éco-Nature, dans le cadre du PIH, sont celles liées à la protection, la conservation et l'amélioration des habitats, ainsi que le suivi démographique des populations et la sensibilisation du public par la rencontre de riverains et par les conférences et kiosques présentés dans les neuf municipalités riveraines.

Pendant l'année 2009, les actions de rétablissement qui seront réalisées par Éco-Nature cibleront sept espèces en péril à désignation fédérale (*carmantine d'Amérique, chevalier cuivré, faucon pèlerin, martinet ramoneur, papillon monarque, petit blongios et tortue géographique*) et deux espèces en péril à désignation provinciale (*couleuvre brune et lézardelle penchée*).

#### **b) Conseil d'administration et financement d'Éco-Nature**

Dirigée par un conseil d'administration de quatorze personnes choisies par ses membres, l'organisme Éco-Nature se compose d'une équipe de quinze employés permanents et d'une cinquantaine d'employés occasionnels. L'organisation est soutenue financièrement par la vente de ses produits et services, par ses partenaires municipaux et gouvernementaux ainsi que par ses membres. Tous les revenus assurent le maintien des projets de protection, de conservation et de mise en valeur de la rivière des Mille Îles. Peuvent devenir membres de l'organisation toutes les personnes intéressées par la protection de ce milieu naturel exceptionnel, situé en plein cœur de la ville.

### **8 – ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL**

Le projet de la route bleue du Grand Montréal a pour but d'identifier une voie navigable pour petites embarcations à faible tirant d'eau (canot, kayak, etc.) sur la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, du lac Saint-Louis à Varennes.

Son objectif principal est d'informer les usagers de l'existence de services disponibles en rives, à savoir, les endroits de mise à l'eau des embarcations et les endroits pour se restaurer et dormir. Un second objectif est d'identifier clairement l'emplacement des milieux fragiles, en vue de réduire les impacts humains sur l'environnement.

« L'aménagement de Routes bleues s'accompagne de la réalisation de « Guides bleus », comprenant des cartes et des informations très appréciées des utilisateurs. »<sup>7</sup>

Ce projet s'intègre au projet provincial du Sentier maritime du Saint-Laurent. À travers le Québec, on dénombre quatre Routes bleues en opération ainsi que plusieurs tracés en développement dont celui de la Route bleue du Grand Montréal et celui de Charlevoix. Depuis juillet 2008, l'organisme Éco-Nature travaille à l'étude de faisabilité du projet de la Route bleue, section Mille-Îles, dont l'inauguration est prévue au printemps 2010.

L'existence des Routes bleues « a entraîné le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté par les communautés riveraines (bénévoles, membres, population, employés, etc.). »<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Route bleue du Grand Montréal. Projet d'étude de faisabilité. Résumé du projet. 3 pages. Décembre 2008. Page 1.

<sup>8</sup> Idem, page 1.



## **Routes bleues et développement du récréotourisme**

« Puisque la qualité de l'eau des rivières s'améliore constamment depuis une vingtaine d'années, le projet de la Route bleue arrive à point. En rendant les plans d'eau accessibles à tous, on peut prévoir des impacts socio-économiques favorables pour les différentes municipalités riveraines. On verra peut-être se développer des sites de camping, des auberges, et des gîtes du passant, de même que des entreprises de location d'embarcations et d'équipement nautique. »<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Communiqué de Presse. Route bleue du Grand Montréal, secteur rivière des Mille Îles. Laval, 8 décembre 2008. Anne-Julie Gagnon, Éco-Nature. 1 page 1